

Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba

Une revue complète et indépendante du système
d'éducation de la maternelle à la 12^e année

**Document de travail pour les
consultations publiques**

Avril 2019

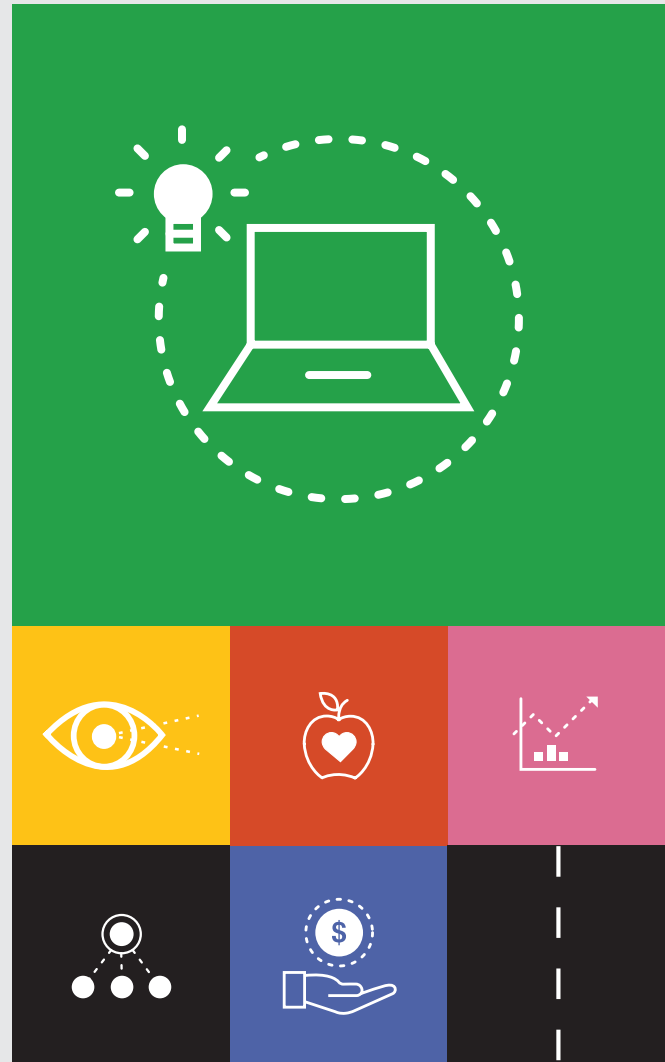


Table des matières

Message du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba	1	Quels sont les résultats obtenus par les élèves de la maternelle à la 12 ^e année du Manitoba?	7	Démarche	16
Revue complète du système d'éducation de la maternelle à la 12 ^e année du Manitoba	2	Domaines d'intérêt de la revue	9	Sondages en ligne	16
Contexte	2	Domaine d'intérêt n° 1 : La vision à long terme	9	Présentations écrites	17
Revue	3	Domaine d'intérêt n° 2 : L'apprentissage des élèves	10	Réunions publiques	17
Commission	3	Domaine d'intérêt n° 3 : L'enseignement	11	Rencontres publiques interactives	17
Portrait du système d'éducation élémentaire et secondaire du Manitoba	4	Domaine d'intérêt n° 4 : La responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves	12	Audiences publiques	17
Élèves	4	Domaine d'intérêt n° 5 : La gouvernance	14	Rencontres avec les parties intéressées	18
Éducateurs	5	Domaine d'intérêt n° 6 : Le financement	15	Élèves	18
Écoles	5			Autres parties intéressées	18
Gouvernance et structures administratives	6			Collecte de pratiques exemplaires	18
Financement	6			Annexe A : Cadre de référence	19
				Annexe B : Liste et biographies des membres de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba	21

Message du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba

L'éducation se trouve à la base de la croissance et du développement économique et social. Les élèves du Manitoba et leurs familles ont droit à l'excellence en éducation pour pouvoir réussir sur le marché du travail ou poursuivre des études après l'obtention du diplôme d'études secondaires, et aussi pour réussir dans la vie en général.

Au moment où la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba entreprend sa revue, la population manitobaine est invitée à y participer. Les gens auront la possibilité d'exprimer leurs perspectives concernant le système scolaire provincial et d'aider à bâtir l'avenir de l'éducation.

Investie d'un large mandat, la Commission centrera ses travaux sur l'amélioration de la réussite scolaire des élèves, l'élimination des écarts de rendement, la viabilité à long terme et le renforcement de la confiance du public.

Le Ministère est confiant que la Commission reflétera les voix des Manitobains dans sa formulation de recommandations durables en matière de politiques et dans l'établissement de nouvelles fondations sur lesquelles le Manitoba construira un brillant avenir pour l'éducation dans la province.

Merci.



Revue complète du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba



Le présent document donne le contexte ayant mené à une revue complète du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année et présente la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba. Il offre de plus un survol du mandat de la Commission et des moyens qu'elle prendra pour faire participer les Manitobains à l'amélioration de la réussite scolaire et des résultats des élèves. Il fournit aussi des renseignements contextuels sur le portrait actuel de l'éducation de la maternelle à la 12^e année et balise les questions à la base de la revue.

Le **cadre de référence** de la Commission, qui précise son mandat, ses domaines d'intérêt, ses principes directeurs, ses résultats attendus et son calendrier, se trouve dans son intégralité à **l'annexe A**.

Contexte

La dernière revue complète de l'éducation de la maternelle à la 12^e année au Manitoba date de plusieurs décennies. Entre-temps, le Manitoba a été témoin d'un nombre inédit de transformations démographiques, technologiques, environnementales, économiques et sociétales. Or, alors que s'opéraient ces profonds bouleversements, les structures à la base du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année restaient pratiquement inchangées.

Au cours des 15 dernières années, les élèves de la maternelle à la 12^e année du Manitoba ont pris du retard par rapport aux élèves d'autres provinces ou pays en lecture, en mathématiques et en sciences aux évaluations pancanadiennes et internationales. Ces résultats, comme d'autres indicateurs de réussite scolaire, suggèrent que bon nombre d'élèves sont inadéquatement préparés pour se

mesurer aux autres et connaître du succès après la 12^e année lorsqu'ils passent au monde du travail ou à une formation ou à des études postsecondaires. Il s'agit d'une tendance préoccupante, et l'heure est venue de mener un examen approfondi à l'échelle du système de ce qui fonctionne et de ce qui est nécessaire pour modifier la trajectoire du système d'éducation manitobain de la maternelle à la 12^e année.

Ce système n'évolue pas en vase clos, mais s'inscrit plutôt dans un continuum d'apprentissage qui dure toute la vie, de la petite enfance à l'âge adulte. Par conséquent, dans un examen visant l'amélioration du système, il faut tenir compte de l'ensemble du continuum de l'apprentissage, de la petite enfance aux études postsecondaires et aux transitions au marché du travail.

Revue

La revue a pour objectif d'améliorer la réussite scolaire des élèves, d'assurer une viabilité à long terme et de renforcer la confiance du public dans le système scolaire de la maternelle à la 12^e année du Manitoba. Après de vastes consultations à l'échelle provinciale, la Commission formulera des recommandations pour provoquer des changements et inspirer l'excellence dans six domaines d'intérêt :



La vision à long terme – Quels devraient être les buts et la finalité de l'éducation de la maternelle à la 12^e année dans un monde en constante évolution?



L'apprentissage des élèves – Quelles sont les conditions requises pour atteindre l'excellence en matière de réussite scolaire et de résultats d'apprentissage au Manitoba?



L'enseignement – Comment les enseignants et les dirigeants scolaires peuvent-ils être les plus efficaces possible?



La responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves – Comment peut-on favoriser, au sein du système d'éducation, un sens plus aigu de responsabilisation commune concernant l'apprentissage des élèves?



La gouvernance – Quels types de structure de gouvernance sont nécessaires pour créer un système d'éducation coordonné et pertinent?



Le financement – Quelles mesures sont requises afin de veiller à ce que le système d'éducation soit durable et offre des occasions d'apprentissage équitables pour tous les enfants et les jeunes?

Commission

La Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba se compose de neuf personnes hautement qualifiées et sélectionnées en raison de leurs compétences et de leur expérience professionnelle, ainsi que des communautés et des régions qu'elles représentent. La Commission présentera ses recommandations au ministre de l'Éducation et de la Formation en février 2020.

Les membres de la Commission sont :

- Janice MacKinnon, coprésidente
- Clayton Manness, coprésident
- Terry Brown
- John Daniel (JD) Lees
- Mark Frison
- Jill Quilty
- Laurel Repski
- Denis Robert
- Ian Wishart

D'autres renseignements sur les commissaires se trouvent à l'**annexe B**.

Portrait du système d'éducation élémentaire et secondaire du Manitoba

Élèves

Les élèves de la maternelle à la 12^e année du Manitoba forment une population très diversifiée : dans certaines écoles, on peut les entendre s'exprimer dans une foule de différentes langues.

Partout dans la province, les élèves qu'accueillent les écoles et les salles de classe peuvent appartenir à n'importe quel milieu socioéconomique, aisé comme défavorisé; certains ont des besoins spéciaux parce qu'ils sont doués ou ont des difficultés d'apprentissage; certains viennent de foyers stables et d'autres se retrouvent en foyers

nourriciers; d'autres encore ont vu leurs études interrompues ou ont vécu des traumatismes avant de devenir néo-Canadiens.

La situation personnelle peut favoriser ou mettre à risque les élèves sur le plan de l'apprentissage et de la réussite scolaires, ce qui en fait un facteur déterminant dans la planification et les décisions relatives aux ressources à l'échelle de l'école et de la division scolaire. Depuis quelques années, les caractéristiques de l'élève se répartissent comme suit chez les élèves de la maternelle à la 12^e année du Manitoba :

Caractéristique de l'élève	Pourcentage
Fille	49
Garçon	51
Identité autochtone (autodéclaration volontaire)	18
Bénéficiaire de services d'anglais langue additionnelle ¹ (ALA)	13
Sous la tutelle des Services à l'enfant et à la famille	3
Fréquentation d'une école qui a un indice socioéconomique faible	24
Inscription au Programme français	3
Inscription au Programme d'immersion française	12

¹ Données pour les écoles publiques seulement.

Éducateurs

Les écoles publiques et les écoles indépendantes subventionnées du Manitoba emploient un peu moins de 15 000 enseignants à temps plein ou à temps partiel. Ces enseignants, aux côtés de plus de 950 administrateurs et de 660 professionnels en soutien pédagogique (y inclus les spécialistes, les conseillers scolaires, les orthopédagogues et les enseignants spécialistes), sont confrontés au

quotidien à un exercice complexe où ils doivent concilier la vaste gamme de facteurs externes influant sur l'état de préparation à l'apprentissage des élèves avec des pratiques d'enseignement et d'évaluation de l'apprentissage. Les divisions scolaires emploient également environ 6 000 auxiliaires d'enseignement pour aider les enseignants à répondre aux besoins spéciaux et diversifiés des élèves dans leurs écoles.

Écoles

Au Manitoba, les enfants doivent fréquenter l'école dès l'âge de 7 ans et jusqu'à l'âge de 18 ans ou à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Les élèves manitobains peuvent fréquenter :

- **les écoles publiques**, qui sont régies par la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'administration scolaire, ainsi que les règlements d'application de ces deux lois. Les droits et obligations du ministre, et ceux des commissions scolaires, des directions d'école, des enseignants, des parents et des élèves sont décrits par la loi. La responsabilité de la prestation de l'éducation est déléguée à des commissions scolaires formées de commissaires élus;

- **les écoles indépendantes**, qui incluent les écoles indépendantes subventionnées, les écoles indépendantes non subventionnées et l'enseignement à domicile.

Selon le plus récent rapport provincial des inscriptions de la province, la vaste majorité des élèves (90 pour cent) fréquentent une école publique.² Sept pour cent fréquentent une école indépendante subventionnée. Un pour cent des élèves fréquentent une école indépendante non subventionnée et deux pour cent reçoivent un enseignement à domicile.

Type d'école	Inscriptions ³ (30 septembre 2018)	Pourcentage des inscriptions
Commissions scolaires :		
Écoles publiques	188,744	90
Écoles indépendantes :		
Écoles indépendantes subventionnées	14,474	7
Écoles indépendantes non subventionnées	1,870	1
Enseignement à domicile	3,708	2
Total des inscriptions de M à 12	208,796	100

² Ce chiffre inclut les élèves des écoles des Premières Nations administrées par des divisions scolaires.

³ www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/sch_enrol/enrolment_2018.pdf

Gouvernance et structures administratives

Au total, les 37 commissions scolaires publiques manitobaines gèrent 699 écoles publiques. Tandis que certaines commissions scolaires s'étendent sur de vastes zones rurales et du Nord, d'autres couvrent un territoire plus réduit dans des centres urbains. Leur nombre d'inscriptions varie de moins de 1000 élèves à plus de 33 000. Chaque commission scolaire comprend, selon le cas, de 5 à 11 commissaires élus, pour un total de 297 commissaires scolaires à l'échelle provinciale. L'élection des commissaires se tient en octobre tous les quatre ans.

De plus, un aperçu actuel de la haute direction des divisions scolaire montre que, pour l'ensemble des divisions scolaires, on compte environ 110 directions générales, directions générales adjointes et autres cadres supérieurs.

Les écoles indépendantes subventionnées doivent se conformer aux politiques et à la réglementation

provinciales. Il existe présentement⁴ 62 écoles indépendantes subventionnées et 49 écoles indépendantes non subventionnées. Le nombre total d'élèves inscrits au programme d'enseignement à domicile est de 3 708.

Éducation en français

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit aux communautés francophones à l'extérieur du Québec et aux communautés anglophones du Québec le droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Au Manitoba, la *Division scolaire franco-manitobaine* (DSFM) est la division scolaire provinciale responsable de l'offre du programme d'enseignement de français langue première, aussi appelé le programme français. Le programme d'immersion française ne fait pas partie du mandat de la DSFM. Ce programme est offert par 23 divisions scolaires partout dans la province.

Financement

Le financement du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année au Manitoba est une responsabilité partagée entre le gouvernement provincial et les commissions scolaires. D'autres provinces ont abandonné un modèle de financement assuré par deux niveaux de gouvernement, ou sont en train de le faire. Cette approche a suscité des critiques et on lui a reproché d'avoir une application inégale et inéquitable.

En 2019-2020, le gouvernement provincial investit :

- 1,4 milliard de dollars dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année;
- 1,329 milliard de dollars dans les divisions scolaires publiques;
- environ 80 millions de dollars dans les écoles indépendantes subventionnées.

Les coûts de fonctionnement totaux dans le cadre du budget du système public pour 2018-2019, qui sont aussi en partie financés par l'impôt foncier

pour l'éducation prélevé par les divisions scolaires, dépassent les 2,4 milliards de dollars.

Un récent rapport publié par Statistique Canada⁵ indique que les dépenses par élève de la maternelle à la 12^e année dans les écoles publiques et privées au Manitoba se chiffrent à plus de 12 200 \$ US. Parmi les provinces canadiennes, seule l'Alberta investit davantage.

Si l'objectif premier de la revue est d'améliorer les résultats scolaires, la responsabilisation et la viabilité financières restent essentielles au renforcement du système d'éducation.

⁴ Données de septembre 2018, www.edu.gov.mb.ca/k12/finance/sch_enrol/enrolment_2018.pdf

⁵ Regards sur l'éducation 2018 : Les indicateurs de l'OCDE, www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-604-x/2018001/ch/chb-fra.htm

Quels sont les résultats obtenus par les élèves de la maternelle à la 12^e année du Manitoba?

Si certains indicateurs montrent une amélioration du système d'éducation provincial de la maternelle à la 12^e année, comme un taux d'obtention du diplôme d'études secondaires selon la méthode du suivi des élèves⁶ en constante augmentation, certaines tendances persistantes font état de peu ou d'aucune

amélioration au fil du temps. De plus, les écarts de rendement se creusent entre élèves autochtones et non autochtones, et on observe d'autres écarts importants sur le plan de la réussite scolaire lors d'analyses géographiques des données.

Niveau de préparation à l'entrée à la maternelle	On constate que beaucoup d'enfants qui commencent la maternelle n'ont pas atteint le niveau souhaité de « maturité » ⁷ scolaire dans des domaines de développement clés. Ces lacunes précoces entraînent souvent des écarts de rendement chroniques qui ne rétrécissent pas au fil du parcours scolaire des enfants.
Années primaires et intermédiaires	Les tendances révèlent qu'environ seulement 50 % des élèves des années primaires et intermédiaires atteignent les résultats prévus pour tous les domaines visés par les évaluations provinciales en lecture et en écriture. De plus, moins de 40 % des élèves des années primaires et intermédiaires atteignent les résultats prévus pour tous les domaines visés par les évaluations provinciales en mathématiques.
Comparaisons avec le reste du Canada	Lorsqu'on compare le rendement des élèves manitobains aux évaluations pancanadiennes (élèves de 8 ^e année) et internationales (élèves âgés de 15 ans) avec les moyennes canadiennes, les proportions d'élèves manitobains sont invariablement plus grandes pour les niveaux de performance inférieurs, et plus petites pour les niveaux de performance supérieurs.
Obtention des crédits de 9^e année	L'obtention des crédits de 9 ^e année en mathématiques ainsi qu'en anglais ou en français est un bon indicateur de l'obtention à temps du diplôme d'études secondaires. Si environ 90 % des élèves réussissent les cours de mathématiques, d'anglais et de français de 9 ^e année, seulement 40 % des élèves y obtiennent une note d'au moins 80 %.

⁶ Statistiques sur les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et le rendement des élèves, www.edu.gov.mb.ca/m12/taux_diplome/index.html

⁷ Instrument de mesure du développement de la petite enfance, www.gov.mb.ca/healthychild/edi/index.fr.html

<p>Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires</p>	<p>Dans l'ensemble, la proportion d'élèves du secondaire au Manitoba qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires à temps, c'est-à-dire dans les quatre années suivant leur inscription en 9^e année, frôle 80 %.</p> <p>Cependant, lorsque les données sont ventilées afin d'avoir les taux distincts pour les élèves autochtones et non autochtones, les conclusions sont très différentes : moins de 50 % des élèves autochtones décrochent leur diplôme d'études secondaires dans les quatre années suivant leur inscription en 9^e année.</p>
<p>Plus haut niveau de scolarité</p>	<p>Selon le recensement de 2016, 14 % des Manitobains âgés de 25 à 64 ans ont un niveau d'instruction inférieur au niveau secondaire, 28 % ont un diplôme d'études secondaires comme niveau d'instruction le plus élevé et 58 % ont terminé des études postsecondaires (formation aux métiers, collège ou université).</p>

Quand la réussite des élèves n'est pas au rendez-vous, les dirigeants scolaires doivent communiquer le besoin d'amélioration et s'activer, animés d'un sentiment d'urgence, à organiser le système et à mettre en œuvre des stratégies qui donnent lieu à une amélioration.

L'écart de rendement qui persiste entre les élèves autochtones et non autochtones constitue peut-être le plus important défi à relever aujourd'hui dans le domaine de l'éducation pour le Manitoba. Les impératifs historiques, moraux et économiques liés à l'élimination de cet écart sont incontournables et il est vital d'y répondre.



Domaines d'intérêt de la revue

Comme l'explique le cadre de référence de la Commission, la revue sera axée sur six domaines d'intérêt généraux. Chaque domaine est introduit ci-dessous par une question très ouverte accompagnée de renseignements contextuels de nature générale visant à stimuler la réflexion, les échanges et les suggestions.

Domaine d'intérêt n° 1 : La vision à long terme

Quels devraient être les buts et la finalité de l'éducation de la maternelle à la 12^e année dans un monde en constante évolution?

La dernière revue complète du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba remonte à plusieurs décennies. Au milieu de changements sociétaux, économiques et démographiques inédits, et dans un contexte de mondialisation soutenue, d'évolution technologique accélérée, d'explosion d'Internet et d'apparition de nouvelles littératies, le système d'éducation provincial est resté largement ancré dans son modèle de l'ère industrielle.

Ce qui est exigé quotidiennement des élèves et des salles de classe est plus complexe que jamais. Dans l'état actuel des choses, où les changements se succèdent rapidement, de nouvelles technologies et des enjeux sociaux apparaissent souvent sous nos yeux. Une vision renouvelée de

l'éducation devra trouver le moyen de demeurer pertinente et durable, de façon à assurer les meilleurs résultats possible en matière de réussite scolaire, aujourd'hui et dans le futur.

Voici quelques pistes possibles à considérer en réfléchissant sur ce domaine d'intérêt :

- ce que doivent connaître et savoir faire les élèves;
- les habiletés, les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans la vie après l'obtention du diplôme d'études secondaires;
- les éléments du système actuel qui demeurent pertinents;
- les éléments du système actuel qui ne sont plus pertinents;
- les liens entre l'éducation et la gamme de facteurs externes qui ont un effet sur l'apprentissage des élèves et l'enseignement;
- l'équité pour tous en éducation.



Domaine d'intérêt n° 2 : L'apprentissage des élèves

Quelles sont les conditions requises pour atteindre l'excellence en matière de réussite scolaire et de résultats d'apprentissage au Manitoba?

De nombreux facteurs, comme la qualité de l'enseignement, le leadership des directions d'école, la participation parentale, le statut socioéconomique, les caractéristiques personnelles, le bien-être et la culture scolaire peuvent avoir un effet sur l'état de préparation individuel des élèves à l'apprentissage.

Voici quelques pistes possibles à considérer en réfléchissant sur ce domaine d'intérêt :

- ce à quoi ressemble l'excellence quand on parle de réussite scolaire;
- les éléments qui font que les élèves s'intéressent à leur propre apprentissage;
- la pertinence des programmes d'études obligatoires manitobains pour les élèves d'aujourd'hui;



- les liens entre la santé physique et mentale, le bien-être, des milieux sûrs et l'apprentissage des élèves;
- le rôle des technologies dans l'apprentissage des élèves;
- la pensée critique et les compétences personnelles et interpersonnelles;
- la taille et la composition des classes;
- le savoir, les ressources et les attitudes existant au sein du système pour répondre à toute la gamme de besoins et de capacités d'apprentissage;
- le lien entre l'apprentissage au cours de la petite enfance et la future réussite scolaire;
- l'importance des cheminements d'apprentissage et des transitions pour la réussite scolaire;
- la structure traditionnelle du calendrier et de la journée scolaires.

Domaine d'intérêt n° 3 : L'enseignement

Comment les enseignants et les dirigeants scolaires peuvent-ils être les plus efficaces possible?

Une grande efficacité chez les enseignants et les dirigeants scolaires figure parmi les facteurs les plus déterminants dans l'apprentissage des élèves. Les véritables agents de changement en éducation sont les enseignants. Leur formation, leurs compétences et leur perfectionnement professionnel soutenu jouent un rôle clé dans l'amélioration des résultats des élèves. C'est pourquoi il est crucial non seulement de faire en sorte que les enseignants soient hautement qualifiés avant de faire leurs premiers pas en salle de classe, mais aussi de leur assurer un perfectionnement professionnel soutenu tout au long de leurs carrières.

Les enseignants ayant étudié et ayant reçu leur formation au Manitoba ont soit obtenu un diplôme universitaire de premier cycle suivi d'un programme de formation de deux ans menant à l'obtention d'un baccalauréat en éducation, soit complété un programme intégré qui mène à l'obtention simultanée d'un diplôme universitaire de premier cycle et d'un baccalauréat en éducation. Généralement, les programmes de formation des enseignants sont organisés par niveau : années primaires, années intermédiaires et années secondaires.

Comme dans la plupart des provinces et territoires, au Manitoba, la profession enseignante n'est pas réglementée par des normes professionnelles ou un organisme professionnel, par exemple, un ordre des enseignants. Pour être à l'emploi d'une commission scolaire ou d'une école indépendante subventionnée, les enseignants doivent être titulaires d'un brevet d'enseignement du Manitoba valide. Qu'ils aient reçu leur formation au Manitoba ou ailleurs, ils doivent remplir les exigences du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba pour obtenir ce brevet.

Après l'obtention du brevet, les enseignants peuvent être recrutés et se voir attribuer des fonctions par leur employeur. À titre d'employeur, les commissions scolaires et les écoles indépendantes subventionnées ont la responsabilité d'effectuer le suivi et l'évaluation de la performance des enseignants et de leur offrir des activités de perfectionnement professionnel.



La législation provinciale au Manitoba accorde dix journées non réservées à l'enseignement par année scolaire. De ces journées, au moins cinq doivent servir au perfectionnement professionnel des enseignants. Les journées restantes peuvent aussi être utilisées pour les rencontres parents-enseignants, des tâches administratives ou l'évaluation des élèves.

L'obtention du brevet de leadership scolaire du Manitoba est facultative pour les personnes intéressées à prendre en charge la direction ou la direction adjointe d'une école. Ce brevet concerne cinq domaines de connaissance et de compétence importants pour le leadership scolaire :

- le contexte culturel et éducatif;
- le leadership en éducation;
- le leadership pédagogique;
- le leadership en gestion de personnel;
- l'administration scolaire.

Voici quelques pistes possibles à considérer en réfléchissant sur ce domaine d'intérêt :

- les liens entre les programmes de formation des enseignants du Manitoba, les exigences pour obtenir un brevet d'enseignement et ce dont ont besoin les enseignants pour être bien préparés aux salles de classe et aux élèves d'aujourd'hui;
- le recrutement et la rétention des enseignants;
- les rôles, les responsabilités, l'autonomie et l'autorité des enseignants dans un contexte où les salles de classe sont diversifiées et complexes;
- les rôles et les responsabilités des directions d'école;
- les relations entre l'école et la maison;
- le rôle des associations et des ordres professionnels d'enseignants dans la profession enseignante;
- la réglementation ou les normes professionnelles en enseignement;
- le rôle des technologies dans l'enseignement et le leadership;
- le rôle des services d'aide pédagogique, spécialisée ou sociale en éducation.

Domaine d'intérêt n° 4 : La responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves

Comment peut-on favoriser, au sein du système d'éducation, un sens plus aigu de responsabilisation commune concernant l'apprentissage des élèves?

À qui appartient la responsabilité de l'apprentissage et de la réussite des élèves? On entend la question lorsque les systèmes d'éducation entreprennent une réforme scolaire. Partout sur la planète se multiplient des voix qui s'élèvent pour réclamer des exigences plus élevées et plus de responsabilisation, de transparence, d'efficacité et d'utilisation optimale des ressources. La question de la responsabilité de la réussite des élèves a généré bien des discussions.

Ce que nous savons, c'est que quand les parents envoient leurs enfants à l'école, ils s'attendent à ce que des professionnels engagent toutes leurs connaissances, leurs savoir-faire et leur expertise pour aider tous les enfants, peu importe leur situation ou leurs caractéristiques, à apprendre, à réussir et à réaliser leur potentiel.

Selon Michael Fullan, chef de file canadien de l'amélioration et de la réforme des systèmes d'éducation : « La nouvelle mission des écoles, c'est d'obtenir 100 %, et d'avoir des explications précises pour tout résultat inférieur à une réussite totale et des stratégies bien définies pour y remédier. »⁸ [Traduction] Il avance ainsi qu'il faut arrêter de trouver des excuses aux mauvais résultats. On s'attend à ce que les écoles mettent en œuvre des stratégies pour s'attaquer au sous-rendement.

Une manière d'envisager la question de la responsabilité est de reconnaître que la fonction première d'un système d'éducation est de veiller à l'apprentissage, à la réussite et au bien-être des

élèves. Il s'ensuit que les écoles ont comme mission première de se structurer et de structurer leurs ressources pour remplir cette fonction.

Parallèlement, les rôles que d'autres intervenants jouent peuvent être qualifiés de rôles secondaires, qui appuient le système scolaire. Les recherches révèlent notamment que les parents qui lisent à leurs enfants renforcent le développement de la littératie chez ces derniers. Cependant, les systèmes scolaires ne peuvent pas se fier à un apport parental puisque l'horaire, les compétences et la disponibilité varient d'un parent à l'autre. Les parents pourraient répondre de diverses façons aux demandes des écoles, selon leurs ressources, leurs compétences ou leur degré d'aisance. Par conséquent, les écoles jouent un rôle clé dans l'aplanissement des inégalités auxquelles font face des élèves en raison de leur statut socioéconomique et d'autres facteurs.

Quand tous les joueurs font ce qu'ils ont à faire, les élèves ont de meilleures chances de réussir.

La Loi sur les écoles publiques du Manitoba stipule que les élèves ont également des responsabilités. Ces responsabilités sont les suivantes :

- se présenter assidûment et ponctuellement à l'école et aux cours;
- respecter la politique en matière de discipline et le code de conduite de l'école;
- terminer les devoirs et les travaux connexes;
- traiter avec respect les biens de l'école et ceux des autres personnes à l'école.

De plus, les élèves ont le droit d'être soumis régulièrement à des tests et à des évaluations de leur rendement scolaire.

La Loi stipule également que les parents ont la responsabilité de veiller à ce que leur enfant se conforme à la politique en matière de discipline et au code de conduite de l'école et qu'il se présente assidûment à l'école. De plus, les parents ont le droit



⁸ M. Fullan, communication personnelle avec Avis Glaze, 2015.

d'être informés sur l'assiduité, le comportement et les résultats scolaires de leur enfant à l'école.

Les tâches des enseignants prévues par la loi comprennent l'offre d'un enseignement consciencieux et assidu. L'évaluation continue de l'apprentissage des élèves fait partie intégrante d'un enseignement efficace. L'ultime responsabilité de l'évaluation des élèves de l'école et de la décision relative à leur passage au niveau scolaire suivant revient aux directions d'école, en tant qu'administrateurs et leaders pédagogiques.

Les facultés d'éducation ont la responsabilité de préparer les étudiants en éducation en leur fournissant à la fois les connaissances théoriques et l'expérience pratique en salle de classe nécessaires à une carrière professionnelle en enseignement. Le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba a la responsabilité de délivrer aux enseignants des brevets leur permettant de travailler dans les écoles publiques et les écoles indépendantes subventionnées.

Le ministre a la responsabilité d'approuver les programmes d'études suivis par les écoles publiques et les écoles indépendantes subventionnées. Il lui revient aussi de publier des renseignements sur la réussite des élèves et l'efficacité des programmes.

Les commissions scolaires ont la responsabilité de recruter des enseignants, de leur attribuer des fonctions et de leur fournir du perfectionnement professionnel, notamment sur des questions relatives à l'évaluation des élèves.

Voici quelques pistes possibles à considérer en réfléchissant sur ce domaine d'intérêt :

- les éléments d'une responsabilisation renforcée;
- l'harmonisation et les synergies au sein du système;
- le rôle de la mesure et de l'évaluation des élèves dans l'enseignement et l'apprentissage;
- l'objectif et l'utilisation des pratiques d'évaluation formative⁹ et sommative;¹⁰
- l'utilisation des données sur la réussite des élèves par les élèves, les enseignants, les administrateurs et les décideurs;
- la communication sur l'apprentissage des élèves entre la maison et l'école;
- les politiques concernant le passage au niveau scolaire suivant et le placement des élèves;
- le renforcement de la responsabilisation et les attentes du public concernant l'accès aux données sur la réussite des élèves.

⁹ Évaluation formative : se déroule pendant l'enseignement en vue d'adapter le processus d'enseignement (*Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés*). <https://www.edu.gov.mb.ca/k12/assess/wncp/index.html>

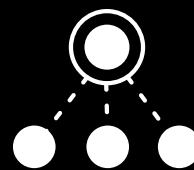
¹⁰ Évaluation sommative : a lieu à la fin d'une unité ou d'un semestre pour communiquer les progrès de l'élève (*Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés*). <https://www.edu.gov.mb.ca/k12/assess/wncp/index.html>

Domaine d'intérêt n° 5 : La gouvernance

Quels types de structure de gouvernance sont nécessaires pour créer un système d'éducation coordonné et pertinent?

Le système d'éducation manitobain de la maternelle à la 12^e année se caractérise par une division des pouvoirs et des responsabilités entre le gouvernement provincial (représenté par le ministre de l'Éducation et de la Formation) et les commissions scolaires dont les membres sont élus à l'échelle locale.

Le rôle du gouvernement est d'encadrer les programmes d'enseignement de la maternelle à la 12^e année des écoles publiques et des écoles indépendantes subventionnées du Manitoba et de les financer. La Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'administration scolaire présentent les droits et responsabilités du ministre, des commissions scolaires, des directions d'école, des enseignants, des parents et des élèves. De plus, les lois et les règlements précisent la structure des commissions scolaires.



La participation locale au système d'éducation a également lieu à l'échelle de l'école par l'entremise de groupes de parents de l'école tels que les conseils consultatifs de parents ou les comités de parents.

Voici quelques pistes possibles à considérer en réfléchissant sur ce domaine d'intérêt :

- le rôle du gouvernement dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année;
- le rôle de la participation des élèves, des parents et des membres de la collectivité au système d'éducation à l'échelle de l'école et de la division scolaire;
- les éléments des structures de gouvernance existantes qui restent pertinentes;
- les éléments des structures de gouvernance existantes qui ne sont plus pertinentes;
- des idées pour mieux encourager et faciliter les contributions et la participation locales au système scolaire.

Domaine d'intérêt n° 6 : Le financement

Quelles mesures sont requises afin de veiller à ce que le système d'éducation soit durable et offre des occasions d'apprentissage équitables pour tous les enfants et les jeunes?

La population manitobaine mérite un système d'éducation de la maternelle à la 12^e année de qualité à un coût raisonnable pour les contribuables, qui s'attendent à une allocation stratégique des ressources financières investies en éducation permettant d'obtenir les meilleurs résultats d'apprentissage possible pour tous les enfants et les jeunes. En dépit d'augmentations régulières de son financement, dans l'ensemble, le système ne génère pas les niveaux de réussite et de résultats voulus chez les élèves.

La revue ne s'attardera pas sur les aspects techniques de sujets tels que les modèles de financement, les impôts locaux ou la rémunération, la pension de retraite et les avantages sociaux des enseignants. Toutefois, la forme que devrait

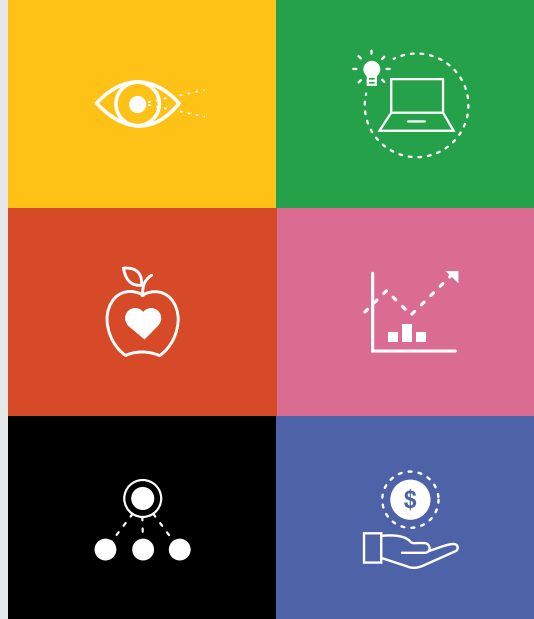
prendre le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année à l'avenir ne peut être séparée de son mode de financement. Si la revue est principalement axée sur l'amélioration de la réussite scolaire, la responsabilisation et la viabilité financières feront sans doute partie des échanges.

Voici quelques pistes possibles à considérer en réfléchissant sur ce domaine d'intérêt :

- les caractéristiques du système qui favorisent la viabilité;
- les particularités régionales en matière de besoins, de forces, de priorités et de difficultés;
- le financement équitable;
- la réalisation à la fois de l'équité et de l'excellence;
- l'éducation des Autochtones et les élèves qui n'atteignent pas les résultats prévus;
- les considérations géographiques;
- les écoles sous-performantes;
- la gestion, le fonctionnement et l'entretien des infrastructures;
- le transport des élèves;
- les coûts globaux du système.



Démarche



Les Manitobains sont invités à transmettre leurs suggestions et commentaires à la Commission de diverses manières :

- en remplissant des **sondages en ligne**;
- en soumettant des **présentations écrites**;
- en participant à des **rencontres publiques interactives**;
- en soumettant un **mémoire** qui comprend des recommandations précises pour une possible présentation lors d'une **audience publique**.

Sondages en ligne

Deux questionnaires en ligne sont proposés aux Manitobains pour donner leurs suggestions et commentaires concernant les questions scolaires qui leur tiennent à cœur.

La Commission organisera également des rencontres avec des **organismes partenaires** et tiendra au moins un **forum réservé aux élèves** d'une journée.

Des renseignements à jour sur le lieu et la date des consultations se trouvent en ligne à www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/.

- **Sondages n° 1 : Grand public**
www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/
- **Sondages n° 1 : Enseignants**
www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/

Présentations écrites

Les personnes qui préfèrent fournir leurs suggestions et commentaires par écrit sont invitées à le faire par courriel, par télécopie ou par la poste. Pour faire en sorte que la Commission prenne connaissance de votre présentation, veuillez inclure :

- votre nom et vos coordonnées, pour que la Commission puisse vous joindre si elle désire des éclaircissements. De plus, si vous soumettez la présentation au nom d'un organisme, veuillez indiquer les coordonnées appropriées.

Réunions publiques

Deux types de réunions publiques – des **rencontres publiques interactives** et des **audiences publiques** – se tiendront à divers endroits dans la province au printemps 2019. Pour des précisions sur le lieu, la date, l'heure et les modalités d'inscription de ces réunions, veuillez vous rendre à www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/ ou appeler au 204 945-4135 ou sans frais au 877 491-2657.

Des services d'interprétation gestuelle ou dans la combinaison anglais-français seront offerts pour certaines réunions publiques.

Rencontres publiques interactives

Ces activités de consultation inviteront les participants à échanger sur les six domaines d'intérêt dans un cadre informel qui favorise les discussions ouvertes et le dialogue communautaire.

Audiences publiques

Les personnes ou les organismes qui souhaitent présenter leurs points de vue et leurs recommandations lors d'une audience publique sont invités à soumettre un mémoire à la Commission. Le mémoire doit :

- être rédigé en suivant le modèle fourni et ne pas dépasser 2 000 mots;
www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/

Veuillez envoyer votre présentation écrite à l'aide d'un des moyens suivants :

Courriel : commissioneducationM12@gov.mb.ca

Télécopieur : 204 945-0221

Poste : Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba
800, avenue Portage, bureau 470
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4

- avoir pour sujet au moins un des six domaines d'intérêt décrits aux pages 9 à 15;

- inclure des recommandations précises.

Un seul mémoire par personne ou par organisme sera accepté.

Tout mémoire reçu sera considéré comme une demande de présentation à une audience publique et, dans un esprit de transparence, sera publié sur le site Web de la Commission.

Certains groupes et individus recevront une invitation à faire une présentation devant la Commission. La priorité sera accordée à ceux qui proposent des recommandations audacieuses et des solutions innovantes, ainsi qu'à ceux dont la voix n'a pas encore été entendue dans le cadre d'autres activités de consultation publique.

Veuillez envoyer votre mémoire à l'aide d'un des moyens suivants :

Courriel : commissioneducationM12@gov.mb.ca

Télécopieur : 204 945-0221

Poste : Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba
800, avenue Portage, bureau 470
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4

Rencontres avec les parties intéressées

Élèves

En plus d'offrir aux élèves la possibilité de communiquer leurs idées au moyen du site Web et des rencontres publiques interactives, on organisera au moins un forum réservé aux élèves d'une journée qui rassemblera des élèves de différents horizons de partout dans la province afin de recueillir directement leurs suggestions et commentaires.

De plus, la Commission se tiendra à l'écoute pour organiser d'autres consultations, au besoin, pour veiller à ce que soient entendues les voix importantes des enfants et des jeunes, en particulier ceux vivant dans la précarité ou la marginalité.

Autres parties intéressées

La Commission encourage fortement tous les individus intéressés et les organismes partenaires, à participer aux rencontres publiques interactives et aux audiences publiques décrites précédemment.

Les demandes de rencontre avec la Commission seront prises en considération et acceptées en fonction des contraintes de temps et du calendrier et de ce que la Commission juge nécessaire.

Au cours du processus de consultation, si des renseignements additionnels sont requis, la Commission désignera des groupes ou des individus à rencontrer pour faire en sorte que les questions liées à ces populations ou à ces organismes soient abordées.

Collecte de pratiques exemplaires

Dans le cadre de la collecte de renseignements pour guider la revue, la Commission invite les enseignants du Manitoba, en poste ou à la retraite, à lui faire part de pratiques exemplaires qu'ils ont mises en œuvre et qui ont entraîné l'amélioration de la réussite scolaire des élèves.

Vous êtes invité à fournir, en 200 mots ou moins, une courte description de votre pratique exemplaire où vous résumez ce que vous avez fait et les résultats obtenus. N'oubliez pas d'inclure votre nom et vos coordonnées pour que la Commission puisse vous joindre pour des précisions ou des éclaircissements, au besoin.

Veillez cliquer ici www.edu.gov.mb.ca/revueeducation/ pour soumettre une pratique exemplaire ou l'envoyer à l'aide d'un des moyens suivants :

Télécopieur : 204 945-0221

Poste : Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba
800, avenue Portage, bureau 470
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4



Annexe A : Cadre de référence

Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba :

Revue indépendante du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année

Cadre de référence

Contexte

- Le système d'éducation du Manitoba couvre une vaste zone géographique et sert un grand nombre de communautés diverses et riches sur les plans linguistique et culturel :
 - les Premières Nations, les Métis et les Inuits;
 - les francophones, d'autres communautés linguistiques et ethniques;
 - des nouveaux arrivants venant du monde entier.
- L'enseignement public est un élément fondamental d'une société démocratique. C'est une composante essentielle du tissu et du caractère de la société canadienne. L'objectif est de servir au mieux les intérêts de tous les élèves en matière d'éducation, peu importe leurs capacités, les circonstances familiales et personnelles ou leur lieu de résidence.
- Le gouvernement du Manitoba est déterminé à améliorer les résultats d'apprentissage des élèves en créant un système d'éducation constitué de normes de haut niveau pour les éducateurs, d'attentes élevées quant à l'apprentissage des élèves, de programmes d'études pertinents, d'une gouvernance d'excellence et d'un cadre fiscal durable.
- Les élèves et l'excellence en matière de résultats d'apprentissage doivent être au cœur des préoccupations.

La mise en place d'une commission pour entreprendre une révision complète de l'éducation de la maternelle à la 12^e année est une mesure depuis longtemps nécessaire. Il s'agit de mettre les forces à profit, mais aussi de définir les changements requis en vue de créer un système pouvant donner de meilleurs résultats pour les élèves et tenant compte des besoins économiques et sociétaux des Manitobains.

Mandat

La Commission effectuera une revue indépendante du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année dans le but d'améliorer les résultats d'apprentissage des élèves, d'assurer une viabilité à long terme et de renforcer la confiance du public. La Commission :

- proposera une vision renouvelée de l'éducation de la maternelle à la 12^e année;
- fera des recommandations audacieuses pour provoquer des changements au sein des systèmes, des structures et des programmes en place et inspirer l'excellence en enseignement et en apprentissage;
- considérera le continuum de l'apprentissage des jeunes enfants, l'enseignement postsecondaire et les besoins du marché du travail comme faisant partie d'une approche intégrée d'apprentissage continu.

Cette revue s'appuiera sur des consultations publiques transparentes et à grande échelle, et reposera sur des études et l'observation de pratiques exemplaires. La Commission sollicitera les suggestions et commentaires des élèves, des parents, des éducateurs, des commissions scolaires, du milieu universitaire, des organismes autochtones, de la francophonie, des conseils municipaux, des organismes professionnels, du secteur des affaires et du grand public.

Domaines d'intérêt

1. **La vision à long terme** – Quels devraient être les buts et la finalité de l'éducation de la maternelle à la 12^e année dans un monde en constante évolution?
2. **L'apprentissage des élèves** – Quelles sont les conditions requises pour atteindre l'excellence en matière de réussite scolaire et de résultats d'apprentissage au Manitoba?
3. **L'enseignement** – Comment les enseignants et les dirigeants scolaires peuvent-ils être les plus efficaces possible?
4. **La responsabilisation quant à l'apprentissage des élèves** – Comment peut-on favoriser, au sein du système d'éducation, un sens plus aigu de responsabilisation commune concernant l'apprentissage des élèves?
5. **La gouvernance** – Quels types de structure de gouvernance sont nécessaires pour créer un système d'éducation coordonné et pertinent?
6. **Le financement** – Quelles mesures sont requises afin de veiller à ce que le système d'éducation soit durable et offre des occasions d'apprentissage équitables pour tous les enfants et les jeunes?

Principes directeurs

Les travaux de la Commission reposeront sur les principes suivants :

- **L'accent mis sur les élèves** – Une préoccupation centrale de cette revue étant l'amélioration des résultats d'apprentissage et du rendement des élèves, le travail de la Commission se focalisera sur les enfants et les jeunes et sur les conditions permettant de favoriser leur réussite scolaire.
- **L'adaptation à la réalité culturelle** – Les travaux aborderont avec respect les différentes communautés autochtones, inuites et métisses, la francophonie et les nouveaux arrivants, et valoriseront les liens fondamentaux entre la langue et la culture.
- **La mise à profit des réussites** – Les travaux de la Commission tireront parti des forces du système en place et permettront de déterminer les secteurs nécessitant de l'attention, des améliorations et des modifications.
- **Un processus ouvert, engageant et accessible** – Tous les secteurs de la société seront invités à participer au processus et auront la possibilité de se faire entendre.
- **Une approche fondée sur des données probantes** – En plus de s'appuyer sur les opinions et les perspectives des Manitobains, la Commission fondera ses recommandations sur des études et des données provenant d'initiatives de réforme du système d'éducation qui ont porté leurs fruits dans d'autres administrations gouvernementales.
- **L'excellence** – Des recommandations seront formulées dans le but de parvenir à un système d'éducation de haute qualité et à une égalité des chances pour tous afin d'atteindre l'excellence.

Résultats attendus et calendrier

La Commission préparera un document de travail pour encadrer le processus de consultation. On mettra en œuvre une vaste gamme d'approches pour favoriser la participation du public, y compris des réunions publiques, des sondages en ligne et les médias sociaux pour élargir et diversifier cette participation.

Les travaux préliminaires de la Commission ont commencé en décembre 2018. Les activités destinées au public devraient commencer vers le début de 2019. La Commission doit soumettre un rapport final au ministre en février 2020. Ce rapport inclura ses principales conclusions et recommandations, et sera rendu public en mars 2020.

La Commission bénéficiera de l'appui d'un petit secrétariat formé d'un directeur, d'un analyste principal des politiques et de personnel de soutien administratif, en plus de l'expertise de conseillers et de chercheurs externes dont les services contractuels seront retenus en fonction des besoins.

Annexe B : Liste et biographies des membres de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba

Coprésidents

M^{me} Janice MacKinnon (Canmore, Alberta) a exercé des fonctions de ministre au sein du gouvernement de la Saskatchewan de 1991 à 2001. Elle est membre de la Société royale du Canada et de l'Ordre du Canada. Titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise ès arts de l'Université Queen's, elle est chercheuse principale à la School of Public Policy de l'Université de Calgary et professeure de politique budgétaire à la School of Public Health de l'Université de la Saskatchewan. M^{me} MacKinnon a écrit trois livres ainsi que de nombreux articles sur les questions de politiques publiques. Elle a été présidente du conseil d'administration de l'Institut de recherche en politiques publiques et du Conseil consultatif sur l'économie du Canada, membre du conseil d'administration de la Canada West Foundation et membre du Groupe de travail national sur la littératie financière. Elle préside actuellement le conseil d'administration de l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP).

M. Clayton Manness (La Salle, Manitoba) est ancien député de la circonscription de Morris à l'Assemblée législative. Il a obtenu une maîtrise ès sciences en économie agricole et a travaillé dans l'industrie céréalière avant son entrée dans la vie publique. Pendant ses années comme député, M. Manness a exercé les fonctions de ministre des Finances, de ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle et de leader du gouvernement à l'Assemblée. Il a plus tard assumé la présidence de Prairie Flax Products Inc. et dirigé la compagnie Man Agra Capital Inc.

M. Manness a déjà mené d'autres commissions sur les impôts (gouvernement provincial) et la recherche de sources de revenus de rechange (Ville de Winnipeg). Il est présentement membre du conseil d'administration (représentant issu du public) de la Corporation de protection des investisseurs de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, et directeur général de Prairie Flour Mills, à Élie. Il continue ses activités agricoles au sein de l'entreprise Manness Farms Joint Venture.

Commissaires

M. Terry Brown (Winnipeg, Manitoba) est copropriétaire et associé de Legacy Bowes, où il dirige les activités liées aux conseils aux entreprises. Il conseille des collectivités et des entités autochtones, ainsi que des entreprises, sur les initiatives stratégiques, les structures d'entreprise, les coentreprises, les fusions et les acquisitions. M. Brown fait présentement partie du conseil d'administration de BUILD et de Mother Earth Recycling; il est l'ancien président de la Aboriginal Chamber of Commerce et a siégé au comité des politiques de la Manitoba Chamber of Commerce. Détenteur d'un baccalauréat en commerce, il offre aujourd'hui du mentorat à des étudiants à la maîtrise en administration des affaires de la Asper School of Business.

M. Mark Frison (Winnipeg, Manitoba) a été nommé à la tête du Assiniboine Community College en 2010. Avant son arrivée à ce poste, il a été le premier directeur général du Great Plains College en Saskatchewan, créé à la suite d'une fusion volontaire du Prairie West Regional College avec le Cypress Hills College (dont M. Frison était également le directeur général).

Il a commencé sa carrière comme conseiller en politiques au ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse. Par la suite, M. Frison a occupé divers postes au sein du gouvernement du Canada dans le domaine du développement économique.

Il a siégé au Nova Scotia Council on Higher Education et à la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes.

M. J.D. Lees (Steinbach, Manitoba) est un ancien enseignant de sciences à la Steinbach Regional Secondary School qui a également enseigné l'anglais à l'étranger. Il détient un baccalauréat ès sciences en zoologie et un baccalauréat ès arts en sciences politiques de l'Université du Manitoba. Il est le directeur et l'éditeur du G-FAN Magazine.

M^{me} Jill Quilty (Thompson, Manitoba) est avocate au sein du cabinet Law North Law Corporation où elle se consacre au droit criminel, au droit familial et au droit du divorce. Elle a auparavant travaillé comme instructrice et coordonnatrice au College of the North Atlantic, situé à Terre-Neuve-et-Labrador. Elle est titulaire d'un doctorat en jurisprudence de la Schulich School of Law de l'Université Dalhousie et d'une maîtrise en éducation de l'Université Mount Saint Vincent. En plus d'avoir été bénévole au Juniper Centre à Thompson, elle a été membre du groupe de travail formé d'universitaires de la Commission de vérité et réconciliation, ainsi que du comité spécial sur la lutte contre la discrimination selon le sexe et du comité permanent de la Indigenous, Black and Mi'kmaq Initiative.

M^{me} Laurel Repski (Winnipeg, Manitoba) a été vice-rectrice aux ressources humaines, à la vérification et à la viabilité à l'Université de Winnipeg (2006 à décembre 2018). Elle occupait auparavant le poste de vice-présidente aux ressources humaines à la Commission canadienne du blé (2000 à 2006). Titulaire d'un diplôme en gestion des ressources humaines de l'Université du Manitoba, elle a suivi avec succès de nombreux programmes connexes de perfectionnement professionnel et de leadership. Parmi ses activités communautaires figurent les suivantes : membre du conseil de la All Charities Campaign, membre du conseil d'administration du Manitoba Children's Museum et présidente et membre de celui du Manitoba Theatre for Young People.

M. Denis Robert (Saint-Adolphe, Manitoba) a enseigné une variété de matières de la 5^e à la 12^e année, y compris les cours d'éducation physique de la maternelle à la 12^e année, dans des écoles anglaises comme d'immersion française. Il a été directeur adjoint enseignant à temps plein dans une école de la maternelle à la 8^e année et directeur adjoint à temps plein pendant deux ans du Collège Béliveau, où il a occupé le poste de directeur d'école durant les huit dernières années de sa carrière de trente-deux ans. Le Collège Béliveau était la première école secondaire au Manitoba à offrir uniquement le programme d'immersion française. M. Robert est titulaire d'un baccalauréat en arts et d'une prémaîtrise en administration scolaire de l'Université de Saint-Boniface et d'un baccalauréat en éducation de l'Université du Manitoba. Après sa carrière en enseignement, il est devenu propriétaire et exploitant de Les serres Robert Greenhouses. Il a de plus fait du bénévolat aux Jeux panaméricains de 1999, aux Jeux du Canada de 2017 ainsi qu'au sein des organismes Meals on Wheels, Christmas Cheer Board et Moisson Winnipeg. M. Robert a effectué du travail humanitaire avec la Mission Rivière Rouge en République dominicaine, en Haïti, au Pérou, au Malawi et en Bolivie.

M. Ian Wishart (Portage-la-Prairie, Manitoba) a été élu pour la première fois député de Portage-la-Prairie à l'Assemblée législative en 2011. Il a siégé au Cabinet à titre de ministre de l'Éducation et de la Formation de 2016 à 2018. Titulaire d'un baccalauréat ès sciences en agriculture de l'Université du Manitoba, M. Wishart a travaillé comme éleveur de bétail et a été président et vice-président de Keystone Agricultural Producers. Il a de plus siégé au conseil d'administration de la Fédération canadienne de l'agriculture, du Régime d'assurance-récolte du Manitoba et du Conseil des eaux du Manitoba. Il a reçu le prix d'excellence Agri Food pour ses travaux environnementaux relatifs au programme de services d'utilisation plus rationnelle des terres et a siégé à titre bénévole au sein de plusieurs conseils d'administration, dont celui du Portage Fair, de la Delta Agricultural Conservation Co-op et du Centennial Community Club.



**Commission manitobaine sur l'éducation
de la maternelle à la 12^e année**

Secrétariat

800, avenue Portage, bureau 470
Winnipeg MB R3G 0N4

manitoba.ca/revueeducation
commissioneducationM12@gov.mb.ca

Téléphone : 204 945 4135
Sans frais : 877 491 2657
Télécopieur : 204 945 0221

**Manitoba's Commission on
Kindergarten to Grade 12 Education**

Secretariat

470 - 800 Portage Avenue
Winnipeg MB R3G 0N4

manitoba.ca/educationreview
K12educationcommission@gov.mb.ca

Phone: 204 945 4135
Toll Free: 877 491 2657
Fax: 204 945 0221

